

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

ID : 056-215600065-20211117-DEL21111703-DE

Nombre de  
Conseillers:

en exercice : 19

présents : 16

votants : 18

L'an deux mille vingt et un

le dix-sept novembre

le Conseil Municipal de la Commune d'AUGAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LAUNAY Guénaël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2021

PRESENTS : M. LAUNAY Guénaël, M. STEPHAN Bernard, Mme MOHAËR Céline, M. RUAUD Fabrice, Mme LE LOËT Véronique, Mme RUAUD Annick, Mme CESARI Frédérique, M. ROGER Grégory, M. LABBE Benoît, Mme POUHAUT Aurélie, Mme BERTHY Juliette, M. LE HENAFF Edouard, Mme AMICE Odile, M. GUILLOTAL Alain, M. CHOTARD Alain, Mme LUCAS Marie-Thérèse

ABSENTS EXCUSES : M. RIALET Kevin ayant donné pouvoir à Mme MOHAËR Céline et Mme ROUAUD Louise ayant donné pouvoir à M. LAUNAY Guénaël

ABSENTS NON-EXCUSES : M. CHOTARD Emmanuel

Céline MOHAËR a été élue secrétaire

## **OBJET : Choix des tarifs de la salle de sport pour l'année 2022**

*Vu la délibération n° 201 10407 de vote des tarifs d'utilisation de la salle de sport pour le tennis et le badminton pour l'année 2021,*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs de la salle de sport pour la pratique du tennis et du badminton doivent faire l'objet d'une délibération pour les maintenir ou les réviser pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les tarifs suivants pour l'année 2022 :

-Particuliers domiciliés dans la commune avec un maximum de 4 personnes : gratuit

-Associations Auganaises et de l'Oust à Brocéliande Communauté : gratuit

-Associations extérieures à "de l'Oust à Brocéliande Communauté" : 13 € l'heure

L'encaissement des produits de location se fera par titre de recettes.

Certifié exécutoire

Les formalités de publicité ayant été

effectuées le : 23/11/2021

et l'extrait du registre des délibérations ayant été transmis

en Préfecture le : 23/11/2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Guénaël LAUNAY

